



Doc. 16323 Add. 1

26 janvier 2026

Activités du Bureau de l'Assemblée et de la Commission permanente (26 janvier 2026)

Rapport d'activité

Bureau de l'Assemblée

Rapporteur: M. Iulian BULAI, Roumanie, Alliance des démocrates et des libéraux pour l'Europe

1. Décisions du Bureau du 26 janvier 2026 requérant une ratification de l'Assemblée

1.1. Vice-présidentes et Vice-présidents de l'Assemblée pour 2026

Le Bureau a pris note de la liste des candidat-es à la vice-présidence de l'Assemblée (annexe 1).

1.2. Renvois et transmissions en commissions

Le Bureau a examiné et approuvé les renvois suivants:

- *Protection globale des enfants issus de familles arc-en-ciel à travers l'Europe*, [Doc. 16299](#), Proposition de résolution: renvoi à la commission sur l'égalité et la non-discrimination *pour rapport*;
- *Intégrer la mémoire collective: préserver la mémoire historique des Roms et des Gens du voyage pour lutter contre l'antitsiganisme*, [Doc. 16300](#), Proposition de résolution: renvoi à la commission sur l'égalité et la non-discrimination *pour rapport*;
- *Vers l'abolition universelle de la peine de mort en toutes circonstances*, [Doc. 16301](#), Proposition de résolution: renvoi à la commission des questions juridiques et des droits de l'homme *pour rapport*;
- *La démocratie, les droits humains et l'État de droit en Iran*, [Doc. 16328](#), Proposition de résolution: renvoi à la commission des questions politiques et de la démocratie *pour rapport*.

1.3. Observation d'élections

1.3.1. Hongrie: élections législatives (12 avril 2026)

Le Bureau, sous réserve de la réception d'une invitation, a décidé d'observer ces élections, de constituer une commission ad hoc composée de 30 membres (SOC-9; PPE/DC-8; CE/AD-6; ADLE-5; GUE-2), ainsi que des deux co-rapporteurs de la commission de suivi, et de conduire une mission pré-électorale, et a décidé d'observer le vote à l'étranger dans le cadre des élections législatives qui se tiendront en Hongrie le 12 avril 2026, à titre expérimental, conformément à la méthodologie approuvée précédemment par le Bureau.



1.3.2. Audition conjointe coorganisée par l'Assemblée parlementaire, le Congrès des pouvoirs locaux et régionaux et la Commission de Venise sur le thème «Garantir les droits des observateurs pour des processus électoraux fiables et inclusifs» (Paris, 28-29 avril 2026), en tant que contribution au Nouveau pacte démocratique

Le Bureau a décidé de constituer une commission ad hoc pour participer à cette audition, composée comme suit: le Président de l'Assemblée parlementaire; les membres du Comité présidentiel; les membres du Bureau de l'Alliance parlementaire pour des élections libres et équitables et cinq autres membres de l'Alliance; les membres de l'Assemblée et les suppléants du Conseil pour des élections démocratiques; le Rapporteur général de l'Assemblée sur la démocratie; le rapporteur de l'Assemblée sur *Les élections en temps de crise* et le rapporteur de l'Assemblée sur la *Nécessité de protéger les observateurs électoraux*.

1.4. Election de juges à la Cour européenne des droits de l'homme

Le Bureau a pris note du rapport établi par la commission sur l'élection des juges aux postes de juges au titre de Chypre et des Pays-Bas, sous réserve de ratification par l'Assemblée par le biais du Rapport d'activité (Doc. 16323 Add. 2).

1.5. Modalités de mise en œuvre de la Résolution 2621 (2025) de l'Assemblée sur les forces démocratiques russes

Le Bureau a approuvé le mémorandum préparé par la Secrétaire Générale de l'Assemblée parlementaire en collaboration avec le Rapporteur Général sur les forces démocratiques russes et a approuvé la liste des membres de la Plateforme pour le dialogue entre l'Assemblée et les forces démocratiques russes (annexe 2).

1.6. Commission spéciale sur le Nouveau Pacte Démocratique

Le Bureau a pris note du mémorandum préparé par la Secrétaire Générale de l'Assemblée parlementaire, a décidé de créer une Commission spéciale sur le Nouveau Pacte Démocratique et a approuvé son mandat (annexe 3).

1.7. Composition de la commission de suivi, de la commission du Règlement, des Immunités et des questions institutionnelles et de la commission sur l'élection des juges à la Cour européenne des droits de l'homme

Le Bureau, sur la base des propositions des groupes politiques, a désigné les membres de ces trois commissions et a décidé de soumettre ces désignations à l'Assemblée pour ratification (Commissions (2026) 01 Addendum 1).

1.8. Résolution 1376 (2004) relative à Chypre

Le Bureau a pris note des lettres des deux partis chypriotes turcs informant le Président de l'Assemblée des noms des «représentants élus de la communauté chypriote turque» habilités à siéger à l'Assemblée en 2026, à savoir M. Armağan Candan et M. Hasan Taçoy.

1.9. Résolution 2530 (2024) sur un avenir démocratique pour le Bélarus

Le Bureau a pris note de la lettre du Président du Conseil de coordination du Bélarus informant le Président de l'Assemblée des noms des membres de la délégation représentative des forces démocratiques du Bélarus pour la session ordinaire de 2026 et a approuvé la liste de la délégation:

Membres:

- M. Pavel Latushka, Latushka Team et faction 'Movement for Freedom'
- Mme Alexandra Mamaeva, faction 'European Choice'
- M. Marharyta Vorykhava, faction 'Youth Act'

Suppléant-es:

- M. Valery Matskevich, faction 'European Choice'

- M. Pavel Tereshkovich, faction 'Nasha Sprava//Belarusian Christian Democrats'
- Mme Rita Gaticiová, faction 'Latushka Team and Movement for Freedom'

L'Assemblée est invitée à ratifier les décisions du Bureau.

2. Autres décisions du Bureau

2.1. Première partie de session de 2026 (Strasbourg, 26-30 janvier)

2.1.1. Demandes de débats selon la procédure d'urgence

Le Bureau a pris note des demandes de tenir des débats sur:

- *65ème anniversaire de la Charte sociale européenne*, présentée par la commission des questions sociales, de la santé et du développement durable, a décidé de recommander à l'Assemblée de tenir ce débat, et de saisir la commission des questions sociales, de la santé et du développement durable pour rapport;
- *Garantir la responsabilité, la protection humanitaire et le respect du droit international à Gaza et en Cisjordanie après le cessez-le-feu*, présentée par le Groupe pour la gauche unitaire européenne: a décidé de transformer cette demande en débat d'actualité, a recommandé à l'Assemblée de tenir ce débat et a désigné Mme Saskia Kluit (Pays-Bas, SOC) comme première oratrice;
- *Menaces contre l'ordre international: le cas du Groenland*, présentée par le Groupe Alliance des démocrates et des libéraux pour l'Europe, a décidé de recommander à l'Assemblée de tenir ce débat, et de saisir la commission des questions politiques et de la démocratie pour rapport;
- *Rétablir la démocratie au sein de notre Assemblée: un appel urgent à réformer la procédure d'élection du Président ou de la Présidente de l'Assemblée parlementaire*, présentée par Victoria Tiblom (Suède, CEPA) et 32 membres de l'Assemblée, a décidé de recommander à l'Assemblée de ne pas tenir ce débat;
- *Crise politique au Moyen-Orient élargi: la nécessité de protéger les droits humains et les droits de tous les groupes minoritaires*, présentée par les groupes politiques, a décidé de recommander à l'Assemblée de tenir ce débat, et de saisir la commission des questions politiques et de la démocratie pour rapport.

2.1.2. Demande de débat d'actualité

Le Bureau a pris note de la demande de tenir un débat sur *Sauvegarder le système de justice internationale*, présentée par les groupes politiques et a décidé de recommander à l'Assemblée de tenir ce débat et a désigné M. Tekke Panman (Pays-Bas, PPE/DC) comme premier orateur.

2.1.3. Projet d'ordre du jour

Le Bureau a mis à jour le projet d'ordre du jour.

2.1.4. Comité mixte (Strasbourg, 29 janvier 2026)

Le Bureau a préparé la réunion du Comité mixte.

2.2. Rapport d'activité du Bureau de l'Assemblée et de la Commission permanente (du 3 octobre 2025 au 25 janvier 2026)

Le Bureau a approuvé le Rapport d'activité ([Doc. 16323](#)).

2.3. Observation d'élections

2.3.1. Kirghizistan: élections législatives anticipées (30 novembre 2025)

Le Bureau a approuvé le rapport de la mission d'observation ([Doc. 16319](#)).

2.3.2. Assemblée du Kosovo¹: élections anticipées (28 décembre 2025)

Le Bureau a pris note du communiqué de presse sur l'observation de la mission d'observation.

2.3.3. Alliance parlementaire pour des élections libres et équitables

Le Bureau a approuvé la liste des membres de l'Alliance parlementaire pour des élections libres et équitables et la nomination de Lord Blencathra (Royaume-Uni, CEPA) comme Président (annexe 4).

2.3.4. Activités d'observation des élections menées par l'Assemblée parlementaire en 2025

Le Bureau a pris note du rapport (Doc. 16323 Add. 3).

2.4. Prix des droits de l'homme Václav Havel

Le Bureau a pris note du communiqué de presse du lancement de l'édition 2026 du Prix.

2.5. Communications

Le Bureau a pris note de la communication du Président de l'Assemblée et a tenu un échange de vues avec le Secrétaire Général du Conseil de l'Europe.

1. Toute référence au Kosovo, qu'il s'agisse de son territoire, de ses institutions ou de sa population, dans le présent texte, doit être entendue comme étant pleinement conforme avec la Résolution 1244 du Conseil de Sécurité de l'ONU sans préjuger du statut du Kosovo.

Annexe 1 – Candidatures Vice-présidentes et Vice-présidents de l'Assemblée pour 2026

GROUPS / GROUPES	COUNTRY / PAYS	CANDIDATURES
GROUP I / GROUPE I	France	Mr Bertrand BOUYX
	Germany / Allemagne	Mr Knut ABRAHAM
	Italy / Italie	Ms Elisabetta GARDINI
	Türkiye	Mr Yıldırım Tuğrul TÜRKEŞ
	United Kingdom / Royaume-Uni	Lord Carwyn JONES
GROUP II / GROUPE II	Spain / Espagne	Mr Antonio GUITÉRREZ LIMONES
	Ukraine	Ms Mariia MEZENTSEVA-FEDORENKO
GROUP III / GROUPE III	Croatia / Croatie	Mr Marko PAVIĆ
	Czechia / Tchéquie	Ms Miroslava NĚMCOVÁ
	Denmark / Danemark	Mr Mogens JENSEN
	Finland / Finlande	Ms Miapetra KUMPULA-NATRI
	Georgia / Géorgie	Vacant seat / siège vacant
	Greece / Grèce	Ms Dora BAKOYANNIS
	Hungary / Hongrie	Ms Mónika BARTOS
	Republic of Moldova / République de Moldova	Mr Ion GROZA
GROUP IV / GROUPE IV	Armenia / Arménie	Mr Ruben RUBINYAN
	Cyprus / Chypre	Mr Nicos TORNARITIS
	Estonia / Estonie	Ms Kadri TALI
	Iceland / Islande	Mr Sigurður Helgi PÁLMASSON

Annexe 2 – Modalités de mise en œuvre de la [Résolution 2621 \(2025\)](#) de l'Assemblée sur les forces démocratiques russes

Mémorandum préparé par la Secrétaire Générale de l'Assemblée parlementaire et le Rapporteur général sur les forces démocratiques russes

1. La Plateforme de dialogue avec les forces démocratiques russes («la Plateforme»), créée par la [Résolution 2621 \(2025\)](#) de l'Assemblée, est un «forum pour un engagement réciproque de l'Assemblée et des forces démocratiques russes à traiter de questions présentant un intérêt commun en échangeant sur la Plateforme».
2. En ce qui concerne les modalités spécifiques de sa mise en œuvre, en particulier la composition et le fonctionnement de la Plateforme et la participation des forces démocratiques russes à cette dernière, la [Résolution 2621 \(2025\)](#) prévoit qu'elles seront approuvées par le Bureau «sur la base d'un mémorandum établi par la Secrétaire générale de l'Assemblée ainsi que par le Rapporteur général sur les forces démocratiques russes».

La composition de la Plateforme

1. En ce qui concerne la composition de la Plateforme, le Rapporteur général sur les forces démocratiques russes soumet les propositions suivantes:
2. La Plateforme est composée du ou de la Président·e de l'Assemblée, qui la préside, ainsi que:
 - les président·e·s des groupes politiques (ou leurs représentant·e·s);
 - le ou la Président·e de la commission des questions politiques et de la démocratie;
 - le ou la Rapporteur·e général·e sur les forces démocratiques russes;
 - le ou la Rapporteur·e général·e sur la démocratie;
 - le ou la Rapporteur·e général·e contre le racisme et l'intolérance;
 - le ou la Rapporteur·e général·e sur la liberté des médias et la sécurité des journalistes;
 - le ou la Rapporteur·e général·e pour les prisonniers politiques;
 - le ou la Rapporteur·e général·e sur la situation des défenseurs des droits de l'homme et des lanceurs d'alerte.
3. Elle est également composée de 15 «participants des forces démocratiques russes», dont 5 représentant·es des peuples autochtones et des minorités nationales de la Fédération de Russie, en conformité au paragraphe 10 de la [résolution 2621 \(2025\)](#), qui prévoit que, jusqu'à ce qu'une plateforme de dialogue avec les représentant·es des peuples autochtones et des minorités nationales soit mise en place, un tiers des sièges de la Plateforme sera réservé aux représentant·es des peuples autochtones et des minorités nationales de la Fédération de Russie. Une fois cette plateforme établie, ce quota sera supprimé.
4. En fonction des thèmes abordés, la Plateforme pourra organiser des échanges avec d'autres rapporteur·es / rapporteur·es généraux ou générales de l'Assemblée et des responsables tels que le ou la Commissaire aux droits de l'homme du Conseil de l'Europe, l'Envoyé·e spécial·e du Secrétaire général sur la situation des enfants d'Ukraine, et d'autres.
5. Les organisations des forces démocratiques russes dont les membres remplissent les critères énoncés au paragraphe 8 de la [Résolution 2621 \(2025\)](#) doivent soumettre, par décision commune, une liste de candidats potentiels au ou à la Président·e de l'Assemblée au plus tard trois semaines avant l'ouverture de la session ordinaire ou, si cela n'est pas possible, avant l'ouverture d'une partie de session. Ils ne peuvent proposer comme candidats que des personnes reconnues pour leurs hautes qualités morales qui sont actuellement en exil et qui satisfont aux critères définis au paragraphe 8 de la [Résolution 2621 \(2025\)](#), ce que vérifiera le Bureau de l'Assemblée au moment de l'approbation de la liste, ou à tout autre moment choisi par celui-ci.
6. La demande doit:
 - être rédigée en anglais ou en français;

- inclure une déclaration signée par chaque candidat·e attestant du respect des critères définis au paragraphe 8 de la Résolution 2621 (2025), y compris une déclaration d'absence de conflit d'intérêts et la confirmation d'avoir signé la Déclaration de Berlin des forces démocratiques russes avant d'avoir accepté de participer à la Plateforme;
- clarifier les motifs pour lesquels les candidat·es proposé·es en tant que représentant·es des peuples autochtones ou des minorités nationales peuvent être considéré·es comme tels, en particulier l'expérience avérée et l'engagement soutenu reconnus par les représentant·es des peuples autochtones et des minorités nationales de la Fédération de Russie dans la défense de leurs droits inhérents et de leur identité.

7. Sur la base des candidatures reçues, le ou la Président·e de l'Assemblée établit une liste de 15 participants des forces démocratiques russes, dont 5 représentant·es des peuples autochtones et des minorités nationales de la Fédération de Russie. Cette liste pourra inclure des citoyens russes en service actif combattant dans l'armée ukrainienne.

8. Le ou la Président·e soumettra la liste au Bureau de l'Assemblée pour approbation. Si elle est approuvée par le Bureau, la liste des participants des forces démocratiques russes sera ensuite soumise à ratification par l'Assemblée.

9. Comme indiqué dans la [Résolution 2621 \(2025\)](#) de l'Assemblée, une fois approuvée par le Bureau et ratifiée par l'Assemblée, la liste sera valable pour la durée de la session ordinaire de l'Assemblée. La composition de la Plateforme sera donc réexaminée par le Bureau et ratifiée par l'Assemblée au début de chaque session ordinaire. La composition pourrait être modifiée, partiellement ou dans son intégrité, ou confirmée.

Le fonctionnement de la Plateforme

1. En ce qui concerne le fonctionnement de la Plateforme, la Secrétaire Générale de l'Assemblée parlementaire soumet les propositions suivantes:

- Les réunions de la Plateforme sont convoquées et présidées par le ou la Président·e de l'Assemblée. En cas d'empêchement, le ou la Président·e peut déléguer le ou la Rapporteur·e général·e sur les forces démocratiques russes pour présider les réunions de la Plateforme;
- Le ou la Président·e peut décider, au plus tard au moment de l'adoption de l'ordre du jour de la réunion, qu'une partie de la réunion ou un point spécifique sera ouvert au public;
- Les réunions de la Plateforme peuvent se tenir pendant les parties de session à Strasbourg. Le ou la Président·e peut également convoquer des réunions de la Plateforme à Paris ou, à l'invitation de son parlement ou d'autres autorités compétentes, dans un autre État membre du Conseil de l'Europe;
- La Plateforme ne peut prendre aucune décision qui engagerait l'Assemblée;
- Les coûts de fonctionnement de la Plateforme sont couverts par des ressources extrabudgétaires;
- Les réunions de la Plateforme se tiennent dans les langues officielles du Conseil de l'Europe;
- À la suite d'une invitation spécifique des président·e·s respectif·ves, les participants des forces démocratiques russes peuvent participer aux auditions organisées par les commissions, sous-commissions et réseaux de l'Assemblée, lorsque leurs contributions sont particulièrement pertinentes;
- En cas de plainte fondée concernant le non-respect par un·e participant·e des critères énoncés au paragraphe 8 de la Résolution 2621 (2025), le ou la Président·e de l'Assemblée suspendra immédiatement la participation de la personne concernée jusqu'à ce que le Bureau prenne une décision.

Mise en œuvre progressive de la Résolution 2621 (2025)

1. Comme indiqué dans la Résolution 2621 (2025), «un an après la création de la Plateforme, le Bureau procédera à un examen de la mise en œuvre de la présente résolution et réfléchira à d'éventuelles modifications à apporter ou à d'autres mesures à prendre».

2. Ce n'est qu'après ce réexamen que le Bureau pourra décider de permettre aux participants des forces démocratiques russes à la Plateforme d'assister aux réunions des commissions, sous-commissions et réseaux de l'Assemblée pendant les parties de session, et de prendre la parole lorsque les président·e·s respectif·ves les y autorisent. Ils peuvent participer aux travaux des groupes politiques dans les conditions fixées par ces derniers.

Projet de décision

1. Le Bureau est invité à approuver les modalités de mise en œuvre de la Résolution 2621 (2025) de l'Assemblée sur les forces démocratiques russes.

Liste des membres de la Plateforme pour le dialogue entre l'Assemblée et les forces démocratiques russes

Conformément à la Résolution 2621 (2025), la composition suivante est proposée au Bureau pour approbation, sous réserve de ratification par l'Assemblée:

Président·e: Président·e de l'Assemblée

Membres de l'Assemblée

Président·es des groupes politiques (ou leurs représentant·es):

- M. Frank Schwabe (Allemagne, SOC)
- M. Pablo Hispán (Espagne, PPE/DC)
- M. Zsolt Németh (Hongrie, CEPA)
- M. Iulian Bulai (Roumanie, ADLE)
- M^{me} Laura Castel (Espagne, GUE) / M. George Loucaides (Chypre, GUE)

Président·e de la commission des questions politiques et de la démocratie

Rapporteur·es généraux:

- M. Eerik-Niiles Kross (Estonie, ADLE), Rapporteur général sur les forces démocratiques russes
- M. George Papandreou (Grèce, SOC), Rapporteur général sur la démocratie
- M. Francesco Verducci (Italie, SOC), Rapporteur général contre le racisme et l'intolérance
- M^{me} Valentina Grippo (Italie, ADLE), Rapporteuse générale sur la liberté des médias et la sécurité des journalistes
- M^{me} Azadeh Rojhan (Suède, SOC), Rapporteuse générale pour les prisonniers politiques
- M. Emanuelis Zingeris (Lituanie, PPE/DC), Rapporteur général sur la situation des défenseurs des droits de l'homme et des lanceurs d'alerte

Participant·es des forces démocratiques russes

- M^{me} Natalia Arno
- M. Dmitri Gudkov
- M. Mark Feygin
- M. Vladimir Kara-Murza
- M. Garry Kasparov
- M. Mikhail Khodorkovsky
- M. Oleg Orlov
- M^{me} Liubov Sobol
- M^{me} Nadya Tolokonnikova
- M. Andrey Volna

Sièges réservés aux représentant·es des peuples autochtones et des minorités nationales:

- M. Ruslan Kutayev
- M^{me} Ekaterina Kuznetsova
- M. Vasillii (Batlay) Matenov
- M^{me} Lana Pylayeva
- M. Pavel Sulyandziga

Annexe 3 – Commission spéciale sur le Nouveau Pacte Démocratique

Projet de mandat de la commission spéciale sur le Nouveau pacte démocratique (AS/Pact)

(81 sièges + 5)

Intitulé: Commission spéciale sur le Nouveau pacte démocratique (AS/Pact).

Durée: La commission spéciale est créée pour une période de deux ans (1+1).

Rôle: La commission spéciale est l'organe de coordination et l'interface de l'Assemblée pour sa contribution à la préparation, à la mise en oeuvre et à la promotion du Nouveau Pacte Démocratique pour l'Europe, en s'appuyant sur le double mandat (national et européen) de ses membres. Elle doit en particulier:

- servir de plateforme de réflexion et de prospective;
- fournir la contribution de l'Assemblée au Pacte;
- renforcer le dialogue interparlementaire sur le Pacte, ses instruments et ses objectifs;
- promouvoir le Pacte dans les parlements nationaux et au niveau national dans divers forums;
- le cas échéant, représenter l'Assemblée lors d'événements de haut niveau liés au Pacte.

Tâches spécifiques: La commission spéciale peut tenir des réunions à Strasbourg, à Paris et dans un État membre du Conseil de l'Europe à l'invitation des parlements compétents. À ces occasions, elle peut organiser des auditions avec un large éventail d'interlocuteurs.

La commission spéciale peut soutenir les événements organisés par ses membres dans leurs parlements nationaux.

La commission spéciale prépare un rapport sur le Nouveau pacte démocratique, qui sera débattu par l'Assemblée et conduira à l'adoption d'une résolution et/ou d'une recommandation. Ce rapport devrait être finalisé à la fin de la première année, ou de la seconde si le mandat est renouvelé.

Composition: La commission spéciale est composée de représentant.es et de suppléant.es de chaque délégation nationale, conformément à l'article 44.2 du Règlement de l'Assemblée. Conformément à l'article 44.8, les candidatures à la qualité de membre des commissions sont adressées au Président de l'Assemblée, qui les soumet à l'Assemblée, à la Commission permanente ou, à défaut, au Bureau. Les président.es des groupes politiques sont membres de droit.

Bureau: La commission spéciale élit en son sein un Bureau composé d'un.e président.e et de vice-président.es, conformément à l'article 46 du Règlement de l'Assemblée.

Langues: Les réunions de la Commission spéciale se tiennent en anglais et en français.

Financement: Les activités de la Commission spéciale peuvent être financées par le budget ordinaire et par des contributions volontaires.

Projet de décision

Le Bureau est invité à créer la Commission spéciale sur le Nouveau pacte démocratique et à approuver son mandat.

Annexe 4 – Alliance parlementaire pour des élections libres et équitables – Liste des membres

Chairperson / Président: Lord David BLENCATHRA (United Kingdom, ECPA / Royaume-Uni, CEPA)

Socialists, Democrats and Greens Group / Groupe des socialistes, démocrates et verts (SOC)

- Mr / M. Jone BLIKRA, Norway / Norvège
- Mr / M. Christophe CHAILLOU, France
- Mr / M. Titus CORLATEAN, Romania / Roumanie
- Mr / M. Yunus EMRE, Türkiye
- Ms / M^{me} Edite ESTRELA, Portugal
- Mr / M. Antonio GUTIERREZ LIMONES, Spain / Espagne
- Ms / M^{me} Marietta KARAMANLI, France
- Ms / M^{me} Saskia KLUIT, Netherlands / Pays-Bas
- Ms / M^{me} Bisera KOSTADINOVSKA-STOJCHEVSKA, North Macedonia / Macédoine du Nord
- Ms / M^{me} Annick LAMBRECHT, Belgium / Belgique
- Mr / M. Sasa MAGAZINOVIC, Bosnia and Herzegovina / Bosnie-Herzégovine
- Mr / M. Didier MARIE*, France
- Mr / M. Fabian MOLINA, Switzerland / Suisse
- Ms / M^{me} Wanda NOWICKA, Poland / Pologne
- Ms / M^{me} Kate OSAMOR, United Kingdom / Royaume-Uni
- Mr / M. George PAPANDREOU, Greece / Grèce
- Mr / M. Ivan RACAN, Croatia / Croatie
- Mr / M. Namik TAN, Türkiye
- Mr / M. Francesco VERDUCCI, Italy / Italy

Group of the European People's Party (EPP/CD) / Groupe du Parti populaire européen (PPE/DC)

- Mr / M. Christophe BRICO, Monaco
- Ms / M^{me} Andrea EDER-GITSCHTHALER, Austria / Autriche
- Ms / M^{me} Arusyak JULHAKYAN, Armenia / Arménie
- Mr / M. Yuriy KAMELCHUK, Ukraine
- Mr / M. Jan Filip LIBICKI, Poland / Pologne
- Mr / M. Cristian-Augustin NICULESCU-ȚĂGÂRLAȘ, Romania / Roumanie
- Mr / M. Tekke PANMAN, Netherlands / Pays-Bas
- Ms / M^{me} Catia POLIDORI, Italy / Italie
- Mr / M. Chris SAID, Malta / Malte
- Mr / M. Georgios STAMATIS, Greece / Grèce
- Ms / M. Maria SYRENGELA, Greece / Grèce
- Mr / M. Nicos TORNARITIS, Cyprus / Chypre
- Ms / M^{me} Albana VOKSHI, Albania / Albanie

European Conservatives, Patriots & Affiliates (ECPA) / Conservateurs européens, Patriotes et Affiliés (CEPA)

- Lord David BLENCATHRA*, United Kingdom / Royaume-Uni
- Mr / M. Armen GEVORGYAN, Armenia / Arménie
- Mr / M. Oleksii GONCHARENKO, Ukraine
- Mr / M. Martin GRAF, Austria / Autriche
- Mr / M. Jan KANTHAK, Poland / Pologne
- Mr / M. Axel KASSEGGGER, Austria / Autriche
- Mr / M. Malte KAUFMANN, Germany / Allemagne
- Mr / M. Daniel MILEWSKI, Poland / Pologne
- Mr / M. Kacper Maciej PŁAŻYŃSKI, Poland / Pologne
- Mr / M. José María SÁNCHEZ GARCÍA, Spain / Espagne
- Ms / M^{me} Victoria TIBLÖM, Sweden / Suède
- Mr / M. Markus WIECHEL, Sweden / Suède

Alliance of Liberals and Democrats for Europe (ALDE) / Alliance des démocrates et des libéraux pour l'Europe (ADLE)

- Mr / M. Mehmet AKALIN, Türkiye
- Ms / M^{me} Larysa BILOSIR, Ukraine
- Mr / M. François BONNEAU, France
- Mr / M. Damien COTTIER, Switzerland / Suisse
- Mr / M. Stephen GETHINS, United Kingdom / Royaume-Uni
- Ms / M^{me} Valentina GRIPPO, Italy / Italie
- Mr / M. Claude KERN*, France
- Ms / M^{me} Yevheniia KRAVCHUK, Ukraine
- Mr / M. Eerik KROSS, Estonia / Estonie
- Mr / M. Arminas LYDEKA, Lithuania / Lituanie
- Mr / M. Dominik OBERHAUSER**, Germany / Allemagne
- Mr / M. Dean PREMIK, Slovenia / Slovénie
- Ms / M^{me} Elena Simona SPATARU, Romania / Roumanie
- Ms / M^{me} Liliana TANGUY, France
- Mr / M. Kim VALENTIN, Denmark / Danemark
- Ms / M^{me} Lesia VASYLENKO, Ukraine
- Ms / M^{me} Rian VOGELS, Netherlands / Pays-Bas
- Ms / M^{me} Lesia ZABURANNA, Ukraine

Group of the Unified European Left (UEL) / Groupe pour la gauche unitaire européenne (GUE)

- Ms / M^{me} Laura CASTEL, Spain / Espagne
- Ms / M^{me} Sevilay ÇELENK*, Türkiye
- Mr / M. George LOUCAIDES, Cyprus / Chypre

Non-registered PACE members / Membres APCE non-inscrit·es

.....

Ex officio members / Membres ex officio

PACE President / Président·e de l'APCE		
POL		
JUR		
MON		
SOC	Mr / M. Frank SCHWABE	Germany / Allemagne
EPP/CD / PPE/DC	Mr / M. Pablo HISPÁN	Spain / Espagne
ECPA / CEPA	Mr / M. Zsolt NÉMETH	Hungary / Hongrie
ALDE / ADLE	Mr / M. Iulian BULAI	Romania / Roumanie
UEL / GUE	Ms / M ^{me} Laura CASTEL Mr / Mr George LOUCAIDES	Spain / Espagne Cyprus / Chypre
General Rapporteur on Democracy / Rapporteur Général sur la Démocratie	Mr / M. George PAPANDEOU	Greece / Grèce
PACE members and substitutes to the Council of Democratic Elections / Membres et suppléant·es de l'APCE du Conseil des Elections Démocratiques		

Partners for Democracy and Observers / Partenaires pour la Démocratie et Observateurs

.....

Congress of Local and Regional Authorities / Congrès des pouvoirs locaux et régionaux

Mr / M. Stewart DICKSON United Kingdom / Royaume-Uni

Venice Commission / Commission de Venise

Mr / M. Srdjan DARMANOVIC Montenegro / Monténégro

* Bureau member appointed by the political group / Membre du Bureau désigné·e par le groupe politique

** subject to the ratification of credentials on Monday 26 January 2026 / sous réserve de la ratification des pouvoirs lundi 26 janvier 2026.